



Colloque INTERNATIONAL

LANGUES d'EUROPE
ET DE LA
MÉDITERRANÉE

[HTTP://WWW.PORTAL-LEM.COM](http://www.portal-lem.com)

NICE

31 MARS – 2 AVRIL 2005

La Francophonie et le plurilinguisme dans le contexte japonais

Nobutaka MIURA*

Je dois parler de la Francophonie au Japon comme si le français était une langue minoritaire, car le français n'est presque pas pratiqué dans notre archipel. Le français est une langue étrangère certes prestigieuse mais peu familière pour la plupart des Japonais. Ce n'est une langue utile ni dans la vie quotidienne, ni dans la vie professionnelle. Pour pratiquer le français, il faut devenir professeur de français ou interprète de conférence.

Le Japon est aujourd'hui la seconde puissance économique, mais sa civilisation est aussi ancienne que la civilisation française. Du point de vue de la situation géographique, on est tenté de comparer le Japon et l'Angleterre, deux pays insulaires, et la France et la Chine, deux pays continentaux. Mais je continue la comparaison Japon-France, parce que nous sommes à Nice. Il y a 125 millions d'habitants au Japon, le double de la population française, qui vivent sur les deux tiers de la superficie de la France, d'où une grande densité de population. C'est un archipel composé de quatre îles principales dont la latitude va de celle du sud de la France à celle de l'Afrique du Nord. Donc l'archipel japonais se situe sur la même latitude du bassin méditerranéen, un facteur de rapprochement qui s'ajoute au fait que nous sommes gros mangeurs du poisson. Le Japon est une monarchie constitutionnelle, démocratique comme l'Angleterre, mais ce n'est pas une république comme la France, ni un État fédéral comme l'Allemagne. C'est un État très centralisé. La construction de l'État moderne a commencé en 1868 avec la restauration de Meiji. On a restauré le pouvoir impérial au centre de l'État pour moderniser rapidement et par le haut la nation. L'unification de l'État japonais en 1868 a suivi de peu celle de l'Italie et précède de deux ans celle de l'Allemagne, avec un retard sensible par rapport à l'Angleterre et à la France. La convergence chronologique de l'unification nationale de l'Allemagne, de l'Italie et du Japon me semble expliquer en partie le rapprochement des trois états de l'Axe lors de la Deuxième Guerre mondiale, pour prendre en quelque sorte une revanche sur la civilisation avancée anglo-française.

Sur le plan linguistique, le japonais n'est pas défini comme langue nationale dans la Constitution, puisque toute la population parlant le japonais, il n'en était pas besoin. Il n'y a pas de loi sur les minorités linguistiques qui sont restées ignorées et méconnues. Cela ne veut pas dire qu'elles n'existent pas, il y a les Aïnu qui sont un peuple autochtone comme les Inuits au Canada, localisés aujourd'hui dans une île du nord, Hokkaidô. Ils sont assimilés à la langue et à la culture japonaise mais forment une petite ethnie à part d'environ 20 000 personnes. Grâce à une loi récente, l'État japonais reconnaît leur existence, et

* Professeur à l'Université Chûô, Tokyo.

s'engage à sauvegarder leur culture et leur langue en leur consacrant un budget important au moment où leur disparition semble inévitable.

Les habitants d'Okinawa, un chapelet d'îles au sud de l'archipel japonais, forment une deuxième minorité ethnique. Ce territoire a pendant longtemps été un royaume indépendant, entre le Japon et Taïwan, proche du continent chinois, prospère grâce au commerce maritime. Mais Okinawa a été annexé par le Japon peu après la révolution de Meiji, puis a été occupé par les Américains au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Okinawa a été restitué au Japon seulement en 1972 tout en gardant les bases militaires américaines. C'est un peuple, avec sa langue et sa culture, tout à fait distinctes de la langue et de la culture japonaises, et qui parlait « Uchinagushi ». C'est une langue tout à fait à part qui est en voie de disparition. Il y a donc beaucoup de mouvements pour sauvegarder, restaurer et enseigner cette langue, surtout aux jeunes parce que la dernière génération qui pratique cette langue est en voie d'extinction. Okinawa, c'est l'équivalent d'un département d'outre-mer, comme les Antilles françaises, où la production artistique, cinématographique, littéraire, musicale est très active. L'expression artistique des gens d'Okinawa est appréciée au Japon. Ils sont plus d'un million mais ils ne constituent plus une minorité linguistique puisqu'il n'y reste plus beaucoup de personnes qui parlent leur langue.

À ces deux langues minoritaires, il faut ajouter beaucoup de dialectes qui sont également en voie de disparition. Mais les populations du Nord et du Sud de la génération précédant la mienne ne pouvaient pas communiquer entre eux. Ils parlaient des variétés dialectales du japonais, mais il n'y avait pas d'intercompréhension. Comme je vous l'ai expliqué au début, la modernisation du Japon s'est faite par la centralisation du pouvoir et par le haut. Sans avoir aucun point commun avec la république jacobine, le Japon impérial a créé une sorte de jacobinisme centralisateur. Un des objectifs de l'éducation nationale était l'unification linguistique de la nation. Le succès fut tel que la plupart des dialectes ont disparu, notamment après la Seconde Guerre mondiale avec le développement des médias, presse écrite, radio puis télévision. Les dialectes font donc aujourd'hui l'objet de revalorisation de différente manière.

Il faut également évoquer les langues étrangères parlées au Japon. À part l'anglais qui s'impose, le coréen est une langue très importante étant donné la communauté de 700 000 Coréens. Mais il y a de moins en moins de Coréens qui gardent la langue de leurs parents et grands-parents dans les seconde et troisième générations. Il y a des écoles coréennes pour transmettre leur culture, leur histoire et leur langue. Dans les meilleurs des cas, les enfants sont bilingues coréen-japonais.

Il faut se rappeler qu'avant la guerre, le Japon avait été un petit empire colonial avec Taïwan, la Corée et la Mandchourie comme principales colonies, et, au moment de la défaite de la guerre, un million et demi de Coréens vivaient au Japon comme travailleurs amenés par la force et naturalisés japonais. Après l'indépendance en 1945, la moitié est retournée vivre dans son pays soit en Corée du Nord soit en Corée du Sud, l'autre moitié est restée vivre au Japon, mais privée de la nationalité japonaise. Elle est donc considérée comme étrangère avec titre de séjour à renouveler. S'il existe des différences dans le statut, on pourrait comparer ces Coréens aux Algériens en France. La voie de la naturalisation leur est ouverte mais ils restent très partagés entre la sauvegarde de la nationalité coréenne et l'acquisition de la nationalité japonaise car la loi japonaise n'autorise pas la double nationalité. Linguistiquement, culturellement,

ces Coréens du Japon d'aujourd'hui sont complètement assimilés. Physiquement, ils sont peu différents de nos nationaux. S'ils ont souffert pendant longtemps de la ségrégation, aujourd'hui, il y a beaucoup moins de discrimination au niveau du mariage, de l'emploi. La question de l'identité se pose donc de manière aiguë à la seconde et surtout la troisième génération de ces Coréens.

Il y a, au total, près de deux millions d'étrangers qui vivent au Japon. 700 000 Coréens, 300 000 Chinois et autant de Brésiliens. Pourquoi tant de Brésiliens au Japon ? Ce sont des Brésiliens d'origine japonaise. Au début du XXe siècle, quand le Japon était encore très pauvre, beaucoup de Japonais sont partis vivre aux États-Unis et en Amérique du Sud, Brésil, Pérou, Chili. Francis Fukuyama, philosophe de « la fin de l'histoire », est descendant d'une famille immigrée japonaise. Fujimori, ex-président péruvien, appartient à la seconde génération d'immigrants nippons. Dans un contexte de récession économique au Brésil, beaucoup de Brésiliens d'origine japonaise, qui ont perdu la langue, retournent au Japon, au pays de leurs parents et grands-parents, à la recherche d'un emploi. Physiquement, ils sont japonais mais linguistiquement et culturellement, ils ne le sont plus. Ils connaissent donc une adaptation difficile, mais comme le code de la nationalité japonais est basé sur le droit du sang, ils obtiennent des facilités pour vivre au Japon grâce à un statut particulier qui leur est réservé. Mais on constate leur mauvaise insertion et l'échec scolaire de leurs enfants en est un signe alarmant.

Le déclin démographique au Japon, dû au faible taux de natalité (1,3), implique l'ouverture aux flux migratoires afin d'entretenir l'équilibre économique du pays. C'est dans ce contexte que des politiques, des chercheurs, des linguistes, des sociologues se penchent sur la question de la nation multiethnique et multilingue qui s'annonce. Actuellement, les étrangers vivant au Japon ne représentent que 1,4 à 1,5 % de la population, ce qui fait très peu par rapport aux 6,5 % pour la France, ou 8 % pour l'Allemagne. Donc ce n'est pas encore un pays d'immigration, mais le Japon est en train de le devenir. C'est le destin de tous les pays industrialisés.

Pour ce qui concerne l'apprentissage des langues étrangères, l'anglais vient en premier, qui est enseigné au collège et au lycée. Donc pendant six ans la quasi-totalité des jeunes Japonais apprennent cette langue sans arriver à la pratiquer correctement, peut-être parce qu'ils commencent trop tard. Une centaine de lycées seulement proposent l'apprentissage d'une autre langue que l'anglais, souvent à titre optionnel. Mise à part cette exception, l'étude d'autres langues que l'anglais est proposée seulement à l'université. Parmi les secondes langues étrangères, on trouve le français assez bien placé, loin derrière l'anglais mais avant l'allemand, ex aequo avec le chinois qui monte beaucoup, et avant le russe, l'italien, l'espagnol ou le coréen, le malais-indonésien. Le développement de l'apprentissage de ces secondes langues étrangères, n'est pas facilité dans le contexte de la domination de l'anglais. Le conseil consultatif du premier ministre chargé d'étudier les enjeux du Japon du XXIe siècle est allé jusqu'à proposer en 2000 l'adoption de l'anglais comme seconde langue officielle du pays par l'apprentissage précoce généralisé de cet outil de communication.

D'un autre côté, le gouvernement japonais attache une importance de plus en plus grande à la diffusion du japonais à l'étranger. Il y a actuellement dans le monde plus de deux millions de personnes apprenant le japonais, surtout dans les pays asiatiques. Par exemple en Australie, le japonais est la première langue étrangère dans l'école. En Chine et en Corée, le japonais vient tout de suite

après l'anglais, avant même le français. Cela s'explique par les relations économiques étroites malgré les frictions diplomatiques montantes.

L'équivalent de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France s'appelle le Conseil de la langue japonaise placé sous le ministre de l'Éducation nationale, mais la prise de conscience n'est pas encore suffisamment développée pour mentionner, comme c'est le cas de la DGLFLF, « les langues du Japon ».

Sur l'intercompréhension entre les langues extrême-orientales, je voudrais préciser que le japonais, le coréen et le chinois n'appartiennent pas à une même famille linguistique au contraire de l'italien, du français et de l'espagnol comme langues romanes, bien que nos ancêtres japonais aient importé le système d'écriture chinois en idéogrammes dès le Ve siècle. Le parler japonais existait déjà, on a donc appliqué le système d'écriture chinois au parler japonais pour le transcrire. Oralement, le japonais est donc une langue complètement différente du chinois, de même que par rapport au coréen. Nous partageons un grand nombre d'idéogrammes avec les Chinois, mais nous disposons en plus d'un système d'alphabet syllabique que les Chinois ignorent.

Le Japon, la Corée, le Vietnam ont tout de même évolué dans la même aire civilisationnelle chinoise. On doit beaucoup de choses à la civilisation chinoise, le bouddhisme et le confucianisme, l'écriture et la calligraphie, le système juridique, l'urbanisme, jusqu'à la culture du thé. Mais le Japon s'est réveillé avant la Chine dans une situation géopolitique très critique au milieu du XIXe siècle, face à l'avancée colonialiste des puissances occidentales. La guerre de l'opium date de 1840 : le Japon a décidé de s'ouvrir à l'Occident quatorze ans après, en 1854. On connaissait le sort que les Chinois devaient subir face à l'attaque des puissances occidentales au moment de la guerre de l'opium. Le Japon a préféré signer des traités de commerce, même inégaux, pour s'ouvrir et pour se moderniser rapidement sur le modèle occidental, tout en essayant de garder l'âme et l'esprit japonais. L'ouverture du pays à l'Occident, c'était une fuite en avant pour la modernité. Il n'y avait pas d'autre choix possible. La traduction à partir des langues européennes a été massive, mais l'unification linguistique de la nation par l'éducation a été un enjeu majeur du Japon de Meiji (1868-1912).

La politique linguistique du Japon d'aujourd'hui peut être qualifiée de double monolinguisme : dans le contexte de la mondialisation conduite sous l'hégémonie de la civilisation dominante anglo-saxonne avec la prédominance de l'anglo-américain, il y a chez les Japonais une réaction très nationaliste de défense de la langue nationale, défense et illustration de la langue japonaise. La politique de diffusion du japonais à l'étranger vient de cette volonté. Le gouvernement japonais exprime depuis plusieurs années sa volonté d'occuper un siège de membre permanent au conseil de sécurité des Nations unies. Pour occuper une place importante sur l'échiquier international, le gouvernement accorde une priorité à la diffusion du japonais comme langue régionale en Asie, voire comme langue internationale. Le nombre des locuteurs du japonais maternel s'élève à 125 millions, comme c'est le cas du français. Mais le problème est que le japonais n'est pas parlé en dehors de l'archipel. La politique linguistique de diffusion est donc de former au moins une petite élite cultivée capable de communiquer en japonais dans tous les pays du monde. Le japonais ne pourra jamais devenir une langue de masse mais au moins, en aidant les études japonaises en Europe, en Amérique du Nord, en Amérique latine, en Asie, par l'attribution de moyens financiers importants, on essaye de former une élite, un peu partout dans le monde, capable de communiquer en

japonais. C'est une des vocations de la Fondation du Japon, organisme placé sous le ministre des Affaires étrangères, en charge de promouvoir les échanges culturels internationaux. Je vous rappelle que la Maison de la Culture du Japon à Paris qui se trouve à côté de la Tour Eiffel, est gérée par la Fondation du Japon.

Jusqu'à une date récente, les échanges culturels se sont effectués unilatéralement dans le sens de l'Occident vers l'Orient, d'Europe en Asie. On peut avancer quelques statistiques sur les titres de traduction, par exemple. Les Japonais ont traduit à peu près tous les ouvrages importants des civilisations occidentales. On peut lire en japonais Dante, Shakespeare, Cervantès, Goethe, Tolstoï et Balzac, mais ce n'est pas le cas dans le sens inverse. Par exemple, il y a un grand roman, le *Dit de Genji*, écrit par une dame de la cour au début du XIe siècle, Murasaki Shikibu. Ce chef-d'œuvre, équivalent du roman de Proust, est traduit en anglais, en français, mais ce n'est qu'une exception qui confirme le déséquilibre général. Les Français sont en train de rattraper ce retard dans la traduction au moins des œuvres littéraires depuis 20 ans.

Pour revenir à la politique linguistique du Japon d'aujourd'hui, je relève deux tendances : défense et illustration du japonais d'un côté, et encouragement à l'apprentissage de l'anglais pour faire face à cette mondialisation du commerce, des idées et des informations, d'autre part. C'est la politique de l'éducation nationale. Le japonais comme langue nationale, l'anglais comme langue de communication internationale, ces deux langues sont privilégiées. C'est ce que j'appelle « double monolinguisme ».

Mais le double monolinguisme ne fait pas le multilinguisme, c'est plutôt un obstacle majeur au développement de la sensibilité à l'égard du respect de la diversité linguistique. Face à cet état de choses, il y a un courant de plus en plus important dans les milieux universitaires, dans le milieu de militants des associations, pour promouvoir cette logique multilinguiste. D'une part, protection des langues du Japon, des langues minoritaires, dialectes et des langues des immigrants et, d'autre part, promotion des langues autres que l'anglais, donc diversification des langues étrangères à enseigner à l'école. C'est ce que j'appelle la logique de multilinguisme qui gagne l'esprit de nombreux enseignants et militants d'associations en faveur des langues minoritaires.

Les Japonais sont très curieux de savoir tout ce qui se passe dans le monde. J'ai un collègue et ami qui est à la fois chercheur et militant du multilinguisme, Kiyoshi Hara. C'est lui qui a fait connaître les travaux d'Henri Giordan sur les langues régionales de France. C'est un grand spécialiste du breton. Il est l'auteur de la première étude sérieuse en japonais sur la tradition linguistique et culturelle de la Bretagne. Les Japonais vivent dans un archipel replié sur lui-même, mais ils forment un peuple très curieux de tout ce qui se passe dans les quatre coins du monde. Par exemple, je travaille sur les littératures antillaises dites créoles. En 1987, mon ami bretonnant a publié la traduction du livre d'Henri Giordan, *Par les langues de France* (1984). Mais jusque-là, les professeurs de français au Japon croyaient que la France était un État monolingue. Cette traduction a beaucoup contribué à faire découvrir que la France est un État plurilingue avec le breton, l'alsacien, le catalan, l'occitan, le corse, le basque sans compter les dialectes et les langues d'immigrants.

Kiyoshi Hara a créé en 1997 un groupe d'étude sur les sociétés multilingues. Beaucoup de travaux sont effectués depuis autour de ce groupe, organisation de séminaires et colloques, publications de la revue « Langues et Sociétés ».

Salem Chaker, grand spécialiste du berbère, ici présent, a été convié à l'un de nos colloques sur les impérialismes linguistiques et sur la résistance des langues minoritaires. J'y reviendrai.

Quant à moi, je suis professeur de français mais j'ai plutôt tendance à me présenter comme spécialiste d'études françaises et francophones. Je considère les *French studies*, comme les Anglais et Américains l'appellent, et les études francophones comme deux perspectives intéressantes pour assurer l'avenir de l'étude du français. Cela dit, je dois vous expliquer pourquoi j'ai annoncé mon intervention sous le titre de « Francophonie et plurilinguisme vus du Japon ». Ces deux termes sont très importants pour moi. En août 1995, nous avons accueilli le 9^e congrès mondial de la Fédération internationale des professeurs de français à Tokyo. Dans la préparation de ce congrès, j'ai organisé un colloque sur le thème de « L'avenir du français : vers le plurilinguisme ». Bernard Cassen du *Monde diplomatique* était un de nos invités. Depuis le début des années 1990, certains professeurs de français au Japon commençaient à parler de la francophonie comme cheval de bataille pour contrecarrer l'hégémonie de l'anglais, mais ce schéma de duel ne marche pas. La lutte de pouvoir entre la langue internationale d'hier et celle d'aujourd'hui n'intéresse personne dans le contexte d'un pays non francophone comme le Japon. J'ai donc proposé de placer la francophonie dans la perspective de plurilinguisme, non seulement pour défendre les intérêts corporatistes des professeurs de français, mais pour défendre le français comme vecteur d'un message noble de plurilinguisme.

À partir de ce colloque, j'ai publié l'année suivante, en 1996, un ouvrage collectif intitulé *Qu'est-ce que le plurilinguisme ?* C'est la première publication en japonais qui portait dans son titre le mot de multilinguisme ou plurilinguisme (en japonais c'est la même chose : « taguengoshugui »). Cet ouvrage eut un grand succès, dans le sens de faire connaître cette idée novatrice, cette logique du respect de la diversité linguistique.

En 1999, nous avons organisé un autre colloque sur les impérialismes linguistiques dont les actes ont été publiés en japonais l'année suivante, et tout récemment en français (Calvet et Griolet 2005). Dans ce livre, on analyse le passé et le présent des trois impérialismes, trois colonialismes linguistiques : c'est le cas de l'anglais, c'est le cas du français et c'est le cas du japonais. On a étudié comment fonctionnait le mécanisme de la domination linguistique dans le contexte colonial. D'autre part, nous avons fait l'état des lieux des luttes de sauvegarde, de protection des langues dites minoritaires comme le créole, le berbère, le catalan, la langue des Inuits, le rromani, le coréen et d'autres langues asiatiques à l'ère de l'internet, parce que les petites langues ne sont pas toujours favorisées par le développement de l'internet.

Nous avons évoqué les droits linguistiques comme approche juridique et philosophique très importante, pour défendre les langues régionales et minoritaires. Mais en préparant ce colloque, j'ai constaté que dans la langue française, il n'y a pas de mot qui traduise « language right ». C'est un terme assez courant qui a eu son droit de cité en anglais mais ça ne se dit pas si souvent en français. Je cite un exemple qui illustre cette lacune très importante de la langue française : il y a un dictionnaire de sociolinguistique, *Sociolinguistique, les concepts de base* édité par une linguiste belge, Marie-Louise Moreau, auquel ont contribué d'illustres linguistes comme Louis-Jean Calvet, Robert Chaudenson, Daniel Baggioni (Moreau 1997). Ce dictionnaire est un excellent outil de travail mais l'entrée « droits linguistiques » n'y figure pas. C'est un signe très révélateur, et pourtant Henri Giordan a édité un ouvrage collectif très important sur *les Mi-*

norités en Europe, droits linguistiques et Droits de l'Homme en 1992. Mais « droits linguistiques » en français, portait à confusion signifiant à la fois les lois sur les langues et les droits fondamentaux pour les langues. Pour ce deuxième sens, on disait parfois « droits linguistiques », parfois « droit aux langues », parfois « droits des langues », « droits du langage », mais il n'y a pas de terme consacré pour dire « language rights ». Henri Giordan avait déjà utilisé ce terme, « droits linguistiques », en 1992... mais les rédacteurs de ce dictionnaire publié en 1997 n'ont pas pris en compte les travaux faits sur ce sujet.

En 2001, l'année européenne des langues a été célébrée sur l'initiative du Conseil de l'Europe. Au Japon aussi a été organisé un colloque par la Fondation du Japon, avec la participation entre autres du professeur et ministre Tullio De Mauro. En janvier 2002, le groupe d'étude des sociétés plurilingues a organisé son propre colloque sur le thème « Où en est le plurilinguisme en Europe ? », avec la participation d'Henri Giordan. Les actes sont édités comme numéro spécial de la revue « Kotoba to Shakai » (Langues et Sociétés). Voilà ce qui explique pourquoi je suis ici aujourd'hui parmi vous invité par ce grand inspirateur qui est connu même au Japon depuis son rapport à Jacques Lang de 1982 sur « la démocratie culturelle : droit à la différence ».

L'exemple européen du plurilinguisme nous montre la voie à suivre. Mais dans le domaine de la politique linguistique, l'argument français n'est pas toujours convaincant. Même si le discours français paraît universel, se profilent souvent derrière lui des intérêts nationaux. Or, si la francophonie est un simple cheval de bataille pour maintenir l'influence française dans le monde, elle trouvera difficilement des alliés. Si le plurilinguisme est une simple stratégie pour sauvegarder le statut du français comme langue internationale, ce ne sera pas un argument utile dans les régions non-francophones. La résistance française à la domination culturelle américaine se présente souvent, pour reprendre les termes de Pierre Bourdieu, comme « l'affrontement entre deux impérialismes, entre un impérialisme en ascension et un impérialisme en déclin ». La bataille de « l'exception culturelle » au sein du GATT ne relevait-elle pas un tant soit peu de « l'anti-américanisme du ressentiment » ? Nous devrions bien plutôt chercher ensemble une véritable philosophie de la francophonie au pluriel, en liquidant complètement la volonté hégémonique d'influence.

Pour fonder une véritable philosophie de la francophonie, il faudrait partir d'une métaphore chère à Michèle Gendreau-Massaloux, la Rectrice de l'Agence Universitaire de la Francophonie : le marché des langues n'est pas comme un gâteau que l'on partage. Ce n'est pas un marché où les langues se disputent leur part respective, les unes au détriment des autres. Ce n'est donc pas « un jeu de somme nulle » mais « un jeu de somme positive » qui peut et doit y régner. Acquérir une langue de plus, c'est acquérir un monde de plus sans en sacrifier aucun. Ce qui est à l'œuvre dans l'apprentissage linguistique, ce n'est pas le mécanisme de la soustraction mais celui de l'addition. Reconnaître la langue de l'autre n'est pas un moyen de diminuer la sienne, bien au contraire.

Or, dans le débat sur la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*, certains Académiciens et républicains nationalistes se sont montrés franchement hostiles à la ratification en faisant valoir que la reconnaissance des langues régionales affaiblirait le rang du français dans sa lutte contre la domination de l'anglo-américain. Si les Français savaient à quel point a été nuisible,

pour l'image d'une France respectueuse de la diversité linguistique, cette ratification bloquée de la *Charte européenne des langues*, à cause du jugement du Conseil constitutionnel selon lequel elle n'était pas compatible avec les principes d'une « République une et indivisible ». Le plurilinguisme que la France préconise à l'extérieur ne serait pas convaincant si la même logique n'était pas pleinement appliquée à l'intérieur.

Mais la plus grande pierre d'achoppement qui guette le discours de la francophonie, c'est la manière dont on assume la mémoire du passé colonial. Beaucoup de Français semblent croire qu'il s'agit d'un acquis historique naturel dû au rayonnement culturel de l'Hexagone aussi bien qu'aux œuvres bienfaites de sa « mission civilisatrice ». Bien que la fin de la décolonisation en début des années 1960 ait coïncidé avec les débuts du mouvement francophone de Senghor, je ne souscris pas à la vision simpliste selon laquelle la Francophonie serait une nouvelle forme de domination française. Mais je ne souscris pas non plus à la thèse selon laquelle la Francophonie serait née par un choix librement et spontanément consenti des ex-colonisés. Il est indéniable que sans l'expansion coloniale quatre siècles durant, le français n'aurait pas connu une diffusion si importante à l'échelle mondiale.

La question qui me hante depuis des années est de comprendre pourquoi et comment la République, qui se voulait héritière des idéaux de la Révolution, s'est construite comme un grand empire colonial. Je pense notamment à la troisième République et à l'œuvre de Jules Ferry, le père de l'École laïque républicaine en même temps que le promoteur des conquêtes coloniales des années 1880. Je pense aussi à Ernest Renan qui est aujourd'hui canonisé comme fondateur de la conception élective de la « Nation », bien que son idéologie raciste soit battue en brèche par Aimé Césaire dans son *Discours sur le colonialisme*. Je ne peux pas ne pas relever « l'amnésie » des Français, qui ne semblent pas encore avoir fait leur deuil du passé colonial. Le récent débat sur la torture pendant la guerre d'Algérie montre combien est difficile le travail de la mémoire sur cet « impensé » de l'histoire. Il ne faut cependant pas faire l'impasse sur la question du « colonialisme républicain » ou de « la République coloniale », sous le prétexte de la lutte qui s'impose d'urgence face à un impérialisme américain dictant une mondialisation sauvage. C'est là une étape incontournable de notre réflexion sur l'histoire de la « modernité » mondialisante de l'Occident, pour que la Francophonie, dans sa version *postcoloniale*, dépasse la thèse du « choc des civilisations » et devienne un véritable vecteur du dialogue des cultures.

Pour conclure, je voudrais faire un appel aux Français en parodiant Marquis de Sade : « Pour être un plurilinguiste, les Français, encore un effort ! »

Références

- Bancel, Nicolas ; Blanchard, Pascal ; Vergès, Françoise 2003. – *La République coloniale*. – Paris : Albin Michel, 2003. – 172 p.
- Calvet, Louis-Jean ; Griolet, Pascal (éd) 2005. – *Impérialismes linguistiques hier et aujourd'hui*. – Aix-en-Provence : INALCO ; Édisud, 2005. – 384 p.
- Césaire, Aimé 1955. – *Discours sur le colonialisme*. – Paris : Présence africaine, 1955. – 58 p. – rééd. 2001.
- Giordan, Henri (éd.) 1992. – *Les minorités en Europe : droits linguistiques et Droits de l'Homme*. – Paris : Kimé (diffusion Presses universitaires de France), 1992. – 685 p. – Avec une carte des langues d'Europe hors texte.
- Giordan, Henri 1984. – *Par les langues de France*. – Paris : Centre Georges Pompidou (Centre de Création Industrielle), 1984. – 102 p. – (Culture au quotidien).
- Moreau, Marie-Louise (éd.) 1997. – *Sociolinguistique : les concepts de base*. – Bruxelles : P. Mardaga, 1997. – 312 p.
- Miura, Nobutaka 2004. – “Pour une troisième voie de la didactique du français dans un pays non francophone : la perspective japonaise”. – In : *La modernité française dans l'Asie littéraire (Chine, Corée, Japon)*/éd. Haruhisa Kato. – Paris : PUF, 2004, p. 313-324.
- 2005, “Les politiques d'assimilation linguistique de la République et la Francophonie”, in Calvet et Griolet 2005, p. 119-134.
- Renaut, Alain 2000. – “Le débat français sur les langues régionales”. – In : *Comprendre*. – Paris : PUF. – 2000, n° 1. – repris in Renaut, Alain. – *Qu'est-ce qu'une politique juste ?* – Paris : Grasset, 2004. – 335 p.